

Compte rendu de la séance du 2 avril 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi deux avril deux mil vingt-et-un, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Alain DOUARD, Maire.

Présents : M. Jean-Pierre ALLUT, M. Jacques BEAUMIER, Mme Dominique DARNAND, M. Alain DOUARD, M. Denis FRATER, Mme Emmanuelle FUMET, M. Jean-Noël GONNEAUD, Mme Nicole RAPHANEL, Mme Delphine SEGUIN et M. Franck SPIELMANN.

Représentés : M. Michel DUPONCHEL a donné pouvoir à Mme Nicole RAPHANEL

Absents :

Secrétaire de la séance : M. Denis FRATER

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

- ANNULATION DE LA DELIBERATION N° DE-2021-011 – VOTE DES TAXES LOCALES 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération N° DE_2021_011 ayant pour objet le vote des taxes locales 2021.

Il donne lecture aux conseillers du mail de la Préfecture de Saône-et-Loire en date du 19 mars 2021 précisant que le taux de 11,96%, voté lors du conseil du 26 février 2021, relatif à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est irrégulier.

En effet, la part départementale de TFPB est transférée aux communes dès 2021 par majoration du taux communal de référence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la délibération N° DE_2021_011 ayant pour objet le vote des taxes locales pour 2021 et de reprendre une nouvelle délibération.

- NOUVELLE DELIBERATION VOTANT LES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2021

Le Maire rappelle aux conseillers que la part départementale de TFPB est transférée aux communes dès 2021 par majoration du taux communal de référence pour compenser la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour le département de Saône-et-Loire, la part départementale de TFPB qui nous est transférée s'élève à 20.08% ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide les taux d'imposition suivant :

- Foncier bâti = 32.04 %
- Foncier non bâti = 45,04 %

- PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CLUNISOIS

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Clunisois pour les exercices 2014 et suivants.

Le Conseil municipal prend acte de la communication du dit rapport et l'approuve à l'unanimité.

- ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS A L'EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE

En remplacement du syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Grosne, créé en juillet 1974, le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée a engagé une procédure de création d'un Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) sur le bassin versant de la Grosne.

6 communautés de communes sont concernées dont la communauté de communes du Clunisois

Ce syndicat exercera pour le compte de ses membres la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la Communauté de Communes du Clunisois à adhérer à l'EPAGE du Bassin Versant de la Grosne.

- DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Dispositif conseils et accompagnement culturels au service des territoires

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de repiquage de la toiture de l'Eglise peuvent être financé par une subvention départementale du dispositif "Conseils et accompagnement culturels au service des territoires".

Le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à réaliser cette demande de subventions avec le département de Saône-et-Loire et à signer tous les documents nécessaires à son instruction.

- Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

Monsieur le Maire expose aux conseillers que depuis le début de l'année 2018, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a mis en place un partenariat avec la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine afin de soutenir certains projets de restauration d'édifices culturels non protégés Monuments Historiques et que la restauration de la toiture de l'église de la commune est un dossier potentiellement éligible à cette aide.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite une aide du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour ce projet.

- VENTE DE BOIS D'ACACIA

Le Maire fait part aux conseillers que deux offres d'achat sont arrivées en mairie concernant la vente de bois d'acacia aux Terres Massins. L'acceptation se fera au plus offrant. La vente est accordée au GAEC de la Chapelle pour un montant de 310 €.

- BILAN ENERGETIQUE 2019

Le Maire présente le rapport du Bilan Energétique 2019 de la commune, fourni par l'Agence Technique Départementale (ATD).

Il apparaît que les consommations énergétiques ont diminué de 30% par rapport à 2013 et les dépenses de 29%.

En ce qui concerne l'éclairage public, la consommation a diminué de 61% par rapport à 2013, quant à la dépense elle a diminué de 55%. Cette diminution s'explique par le temps d'ouverture réduit.

Pour ce qui est du gaz, la dépense est en augmentation depuis 2015 (+ 12%) alors que la consommation diminue régulièrement (- 11%). Ce constat nous a amenés à renégocier le contrat Antargaz qui datait de 1970. Le prix négocié diminue de moitié le prix actuel de la tonne.

- QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire remercie Messieurs Robert GAUTHEY, Jean-Pierre ALLUT et Jean-Noël GONNEAUD pour l'aide qu'ils ont apportée à l'agent communal concernant le nettoyage du parking du cimetière.
- Un contrôle de la lagune a été effectué le 1^{er} avril dernier. Aucun problème signalé.
- Une vérification de la toiture du pigeonnier de la cour de la mairie est envisagée suite à la chute d'une lauze sur la propriété voisine.
- Suite à une demande des Transports Clunisois concernant le ramassage scolaire, le maire rappelle que le stationnement place du Pontot ne doit pas gêner la manœuvre de retournement du bus.
- Le Maire explique aux conseillers que la départementale D126 sera fermée depuis la D980 jusqu'à la Croisée du Pontot du 3 mai au 4 juin 2021, pour travaux de réfection des ponts et de la voirie. Une déviation par la commune de Saint-Huruge sera mise en place.
- Suite au départ de Mme BONIN S. du petit logement communal, Mme PAQUIER B. sera la nouvelle locataire.
- Plateforme vaccination : 0 806 030 149 de 9h à 17h30 du lundi au vendredi.
- La date limite des inscriptions sur les listes électorales de la commune est fixée au 7 mai 2021. Inscription possible en mairie jusqu'au 5 mai ou en ligne sur le site Internet service-public.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire,
DOUARD Alain